

N°2021-12

**Syndicat Mixte du SCOT  
« Cubzaguais Nord Gironde »**

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le 13/10/2021

**SLOW**

ID : 033-200078319-20211011-2021\_12-DE

**L'an deux  
Le 05 Octobre à 14h00,**

**L'an deux mille vingt-et-un,  
Le 05 Octobre à 14h00,**

Les membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du Syndicat Mixte, 365 avenue Boucicaut, 33240 SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente du syndicat mixte du SCOT, conformément aux dispositions de l'article L5711-1 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales faisant application des articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation le 22 septembre 2021.**

DELEGUES EN EXERCICE : 15  
NOMBRE DE PRESENTS : 12  
NOMBRE DE VOTANTS : 13

***Délibération n°2021-12 :***  
**Débat sur les grandes orientations du projet d'aménagement  
stratégique**

Présents : 12

**Éric HAPPERT, Pierre JOLY, Alain TABONE, Brigitte MISIAK, Patrice GALLIER,  
Valérie GUINAUDIE, Célia MONSEIGNE, Christophe MARTIAL, Jean-Paul LABEYRIE  
Christiane BOURSEAU, Roger TARIS, Serge JEANNET**

Absent excusé ayant donné pouvoir : 1

**Alain RENARD à Erix HAPPERT**

Absents excusés : 2

**Jean-Luc DESPERIEZ, Florian DUMAS**

Absent : 0

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment l'article L143-18,

**Vu** la délibération du syndicat mixte du SCOT du Cubzaguais Nord Gironde en date du 22 juin 2018 prescrivant la révision du SCOT,

**Vu** la délibération du syndicat mixte du SCoT du Cubzaguais du 22 février 2019 définissant les modalités de concertation accompagnant l'élaboration du SCoT,

Madame la Présidente expose aux membres du conseil communautaire :

### **Rappel des grandes étapes de l'élaboration du SCoT :**

La phase de diagnostic a eu lieu entre 2019 et 2020. A travers le diagnostic stratégique et l'état initial de l'environnement, elle a permis de faire émerger les principaux enjeux du territoire.

La phase d'élaboration du projet d'aménagement stratégique (PAS) a eu lieu en 2021. Elle a permis aux élus d'élaborer leur projet politique pour répondre aux enjeux identifiés, à travers 12 grandes orientations réparties en 3 axes.

La phase d'élaboration du document d'orientations et d'objectifs (DOO) sera la dernière étape du SCoT. Le DOO sera le document opposable en compatibilité au PLUi, PLU et cartes communales du territoire. Il définira les règles nécessaires pour assurer l'atteinte des orientations du PAS. Cette dernière phase se clôturera par un arrêt du SCoT par le comité syndical, suivi d'une phase de consultation des personnes publiques associées et d'une enquête publique avant approbation du SCoT.

L'élaboration du PAS a fait l'objet d'une large concertation auprès des élus syndicaux (comités de pilotage), auprès des élus communautaires et municipaux (séminaire et groupes de travail), auprès des partenaires publics associés et auprès des habitants lors de la réunion publique qui a rassemblé plus de 60 personnes.

Le conseil communautaire de Latitude Nord Gironde a débattu des grandes orientations du PAS le 16 septembre 2021. Celui du Grand Cubzaguais a débattu le 29 septembre 2021.

### **Concernant le débat du PAS :**

L'article L143-18 du code de l'urbanisme prévoit qu'un débat ait lieu au sein de l'organe délibérant de la structure porteuse du SCoT, au moins quatre mois avant son arrêt.

Bien que l'arrêt de projet du SCoT ne soit envisagé qu'au printemps 2022, le débat du PAS doit permettre aux élus de convenir d'ambitions communes en vue de commencer la rédaction du DOO.

Le conseil communautaire n'a pas à valider le PAS en lui-même, il doit simplement acter que le débat a bien eu lieu.

## **Concernant les grandes orientations du PAS :**

Le PAS complet a été adressé aux élus communautaires.

Il repose sur 3 exigences principales pour les 20 années à venir :

Diviser par deux le rythme passé de consommation foncière : 23 hectares par an maximum pourront être urbanisés pour répondre au besoin de développement, le reste sera sanctuarisé en tant qu'espace agricole ou naturel.

Donner la priorité au développement de 5 800 emplois locaux afin de rééquilibrer le rapport entre actifs et emplois.

Maîtriser l'accueil de population : 15 500 habitants supplémentaires pourront être accueillis. Cette maîtrise doit permettre d'assurer en parallèle un bon accès aux équipements.

Il est proposé aux membres du comité syndical une présentation synthétisée des grandes orientations du PAS.

### **Axe 1 – Donner la priorité à l'emploi local**

Orientation 1.1 Développer l'emploi local en structurant la localisation des filières

Orientation 1.2 Favoriser un maillage commercial de proximité

Orientation 1.3 Conforter et renouveler les filières agricoles

Orientation 1.4 Porter un développement touristique commun à l'échelle de la Haute Gironde

### **Axe 2 – Recevoir selon la capacité d'accueil**

Orientation 2.1 Maîtriser la croissance démographique et rééquilibrer l'armature urbaine

Orientation 2.2 Articuler les mobilités en cohérence avec l'armature urbaine

Orientation 2.3 Diversifier le parc de logement pour renforcer la mixité sociale

Orientation 2.4 Accompagner la réalisation de projets cohérents avec l'identité du territoire

### **Axe 3 – Préserver la qualité du cadre de vie**

Orientation 3.1 Préserver le patrimoine naturel et les ressources

Orientation 3.2 Qualifier le paysage pour renforcer l'identité locale

Orientation 3.3 Accompagner la transition énergétique du territoire

Orientation 3.4 Améliorer la résilience du territoire face aux risques et aux nuisances

A l'issue de la présentation, Madame la Présidente ouvre le débat sur les orientations du PAS.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acter la tenue du débat sur les grandes orientations du projet d'aménagement stratégique du SCoT du Cubzaguais Nord Gironde et de prendre en compte les éléments débattus.**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

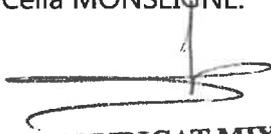
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint André de Cubzac,

Le 11/10/2021.

La Présidente,

Célia MONSEIGNE.

  
**SYNDICAT MIXTE  
SCOT CUBZAGUAIS NORD GIRONDE  
33240 SAINT-ANDRE DE CUBZAC**